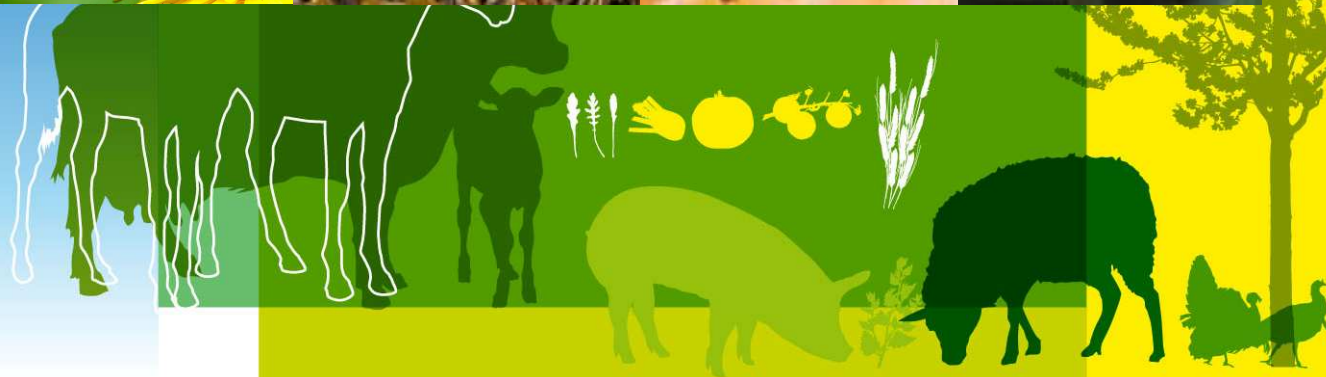


# Programme communautaire apicole

## Bilan du programme triennal 2011/2013

Groupe de travail du 15/11/2013





---

## **Bilan 2012/2013 et évolution sur 3 ans**

---

- I. Synthèse
- II. Répartition des dépenses par volets du règlement UE,
- III. Répartition des dépenses par financeurs,
- IV. Les dépenses de FranceAgriMer
- V. Bilan des aides directes aux apiculteurs
- VI. Analyse régionale – focus sur 2012/2013

# Evolution 2011/2013

## I. Synthèse

	Enveloppe UE	Prévisionnel	Dépenses présentées	Dépenses retenues	Taux d'utilisation (retenues / enveloppe)	Part FEAGA	Nombre total de dossiers payés
Année 1 2010/2011	5 500 000 €	5 368 180 €	5 196 376 €	4 850 424 €	88%	2 425 212 €	478
Année 2 2011/2012	5 500 000 €	5 579 250 €	5 718 249 €	5 034 802 €	92%	2 517 401 €	445
<b>Année 3 Programme 2012/2013</b>	5 500 000 €	6 390 080 €	6 414 486 €	5 474 214 €	99,53%	2 737 107 €	746

1- Taux de réalisation par rapport à l'enveloppe en progression / programme 2010-2011.

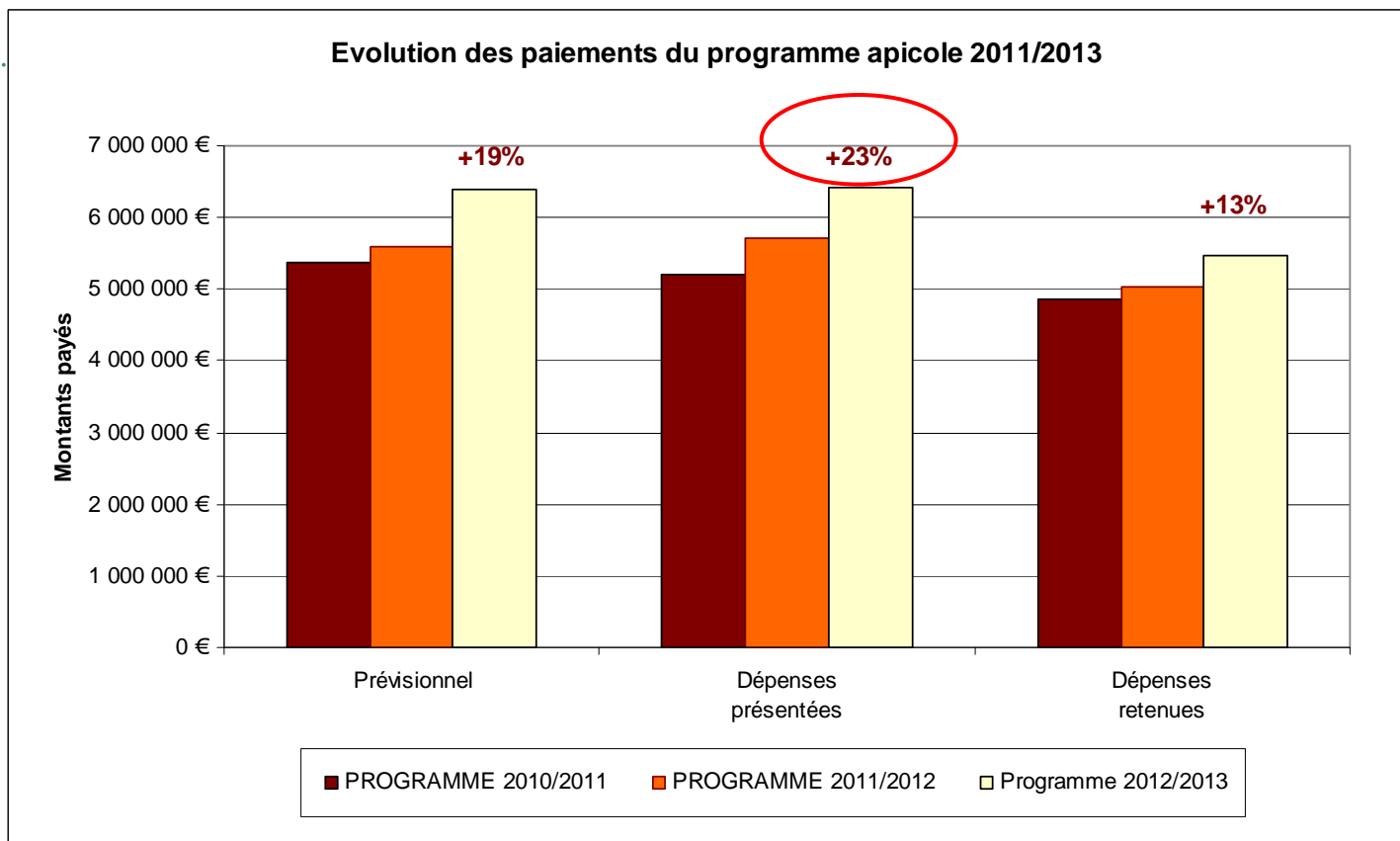
→ Prévisionnel > enveloppe UE permet d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe.

2- Les différences « présenté/retenu » : plafonnement aux convention, réfections...

3- Nombre de bénéficiaires en forte croissance (+68%) : aides directes aux apiculteurs

# Evolution 2011/2013

## I. Synthèse



## Evolution 2011/2013

### I. Synthèse

- Les modifications apportées à la mise en œuvre du programme apicole en année 3, notamment sur les aides directes, ont permis de faire bénéficier un plus grand nombre d'apiculteurs.
- Nouvelles actions d'appui technique.
- Les dépenses présentées augmentent plus que les dépenses retenues : plafonnement, réfections.
- L'année 3 du programme a permis une utilisation totale de l'enveloppe allouée par la Commission européenne!

## II. Répartition des dépenses par volets du règlement UE

Année 3 : 2012/2013 :

Volets du règlement Conseil	Répartition prévisionnel décision UE	Montant prévisionnel agréé	Dépenses retenues	Taux de réalisation (UE/retenu)	Taux de réalisation (prev/retenu)
a- Formation et assistance technique	1 600 000 €	1 774 998 €	1 612 684 €	101%	91%
b- Lutte contre le varroa	800 000 €	467 609 €	271 543 €	34%	58%
c- Rationalisation transhumance	500 000 €	626 000 €	438 423 €	88%	71%
d- Laboratoires d'analyses	300 000 €	317 528 €	223 292 €	74%	70%
e- Repeuplement cheptel	1 100 000 €	1 616 641 €	1 408 143 €	128%	87%
f- Recherche appliquée	1 200 000 €	1 587 304 €	1 520 129 €	127%	96%
<b>TOTAL</b>	<b>5 500 000 €</b>	<b>6 390 081 €</b>	<b>5 474 214 €</b>	<b>99,53%</b>	<b>86%</b>

→ 3 volets en sous-réalisation par rapport au prévisionnel/UE

## II. Répartition des dépenses par volets du règlement UE

Année 3 : 2012/2013 :

---

→ Souplesse du règlement communautaire concernant la répartition des dépenses par action.

→ Par rapport aux dépenses prévisionnelles, le taux de réalisation est plus réduit : 86%. Les demandeurs surestiment toujours leur demande d'aide.

Les années précédentes, ce taux de réalisation était de 90%.

→ Certains dossiers transhumance ont été payés hors programme apicole. Taux de réalisation effectif pour la transhumance = 75%

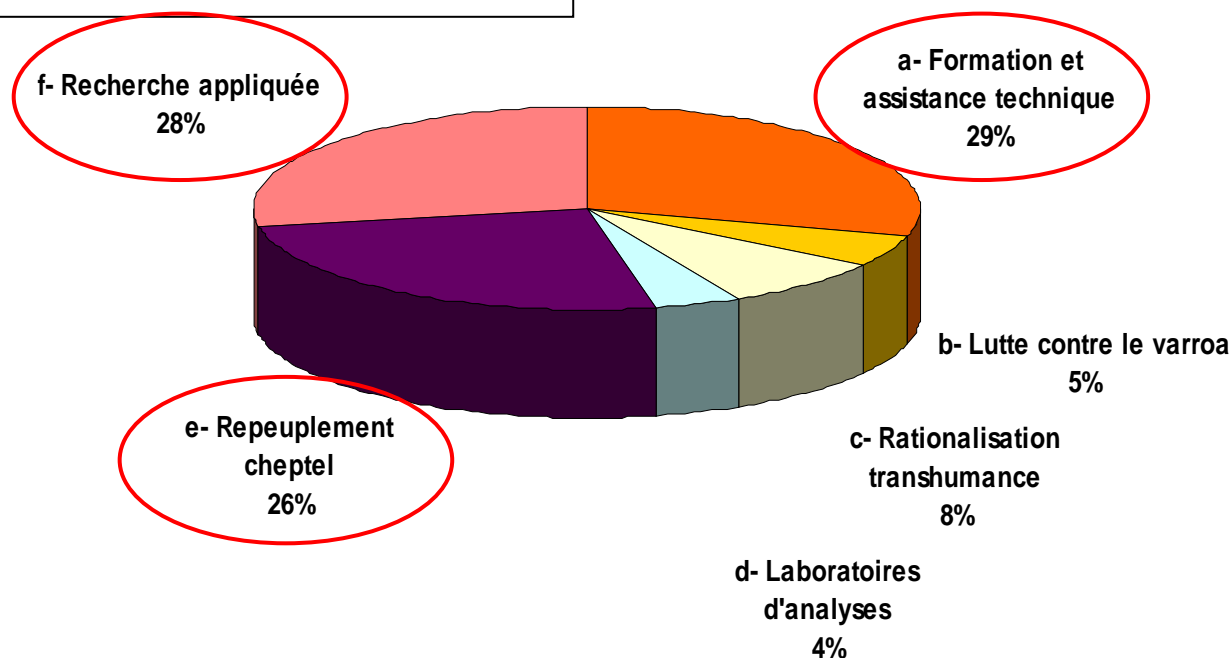
→ Ce faible taux de réalisation est la conséquence d'une l'année 2013 difficile pour les apiculteurs qui ont réduit leurs investissements prévus.

---

## II. Répartition des dépenses par volets du règlement UE

Année 3 : 2012/2013

Assistance technique : y compris soutien des collectivités,  
 Varroa : hors recherche,  
 Repeuplement : maintien et développement + offre  
 génétique des CFPPA

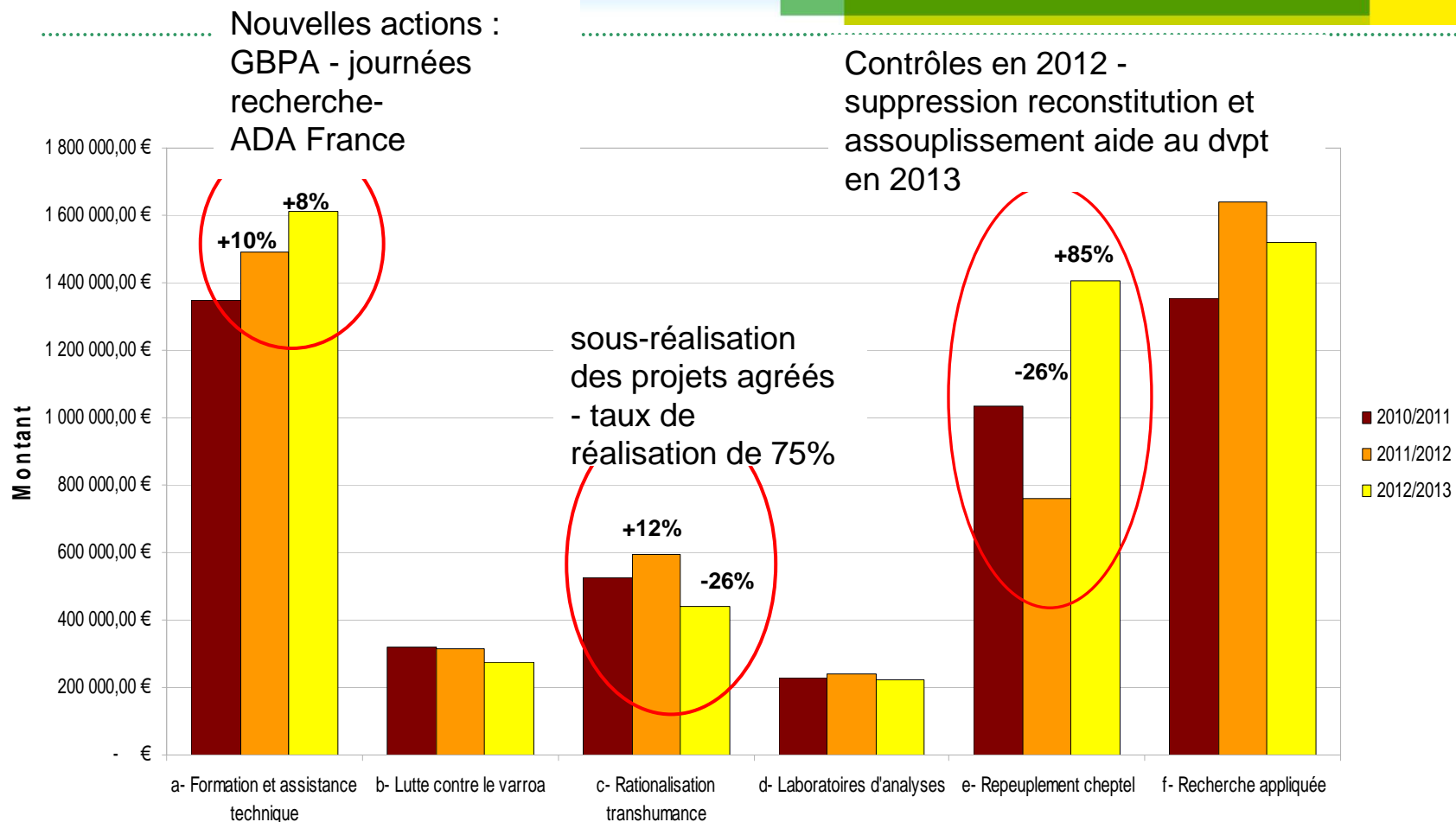


→ 3 volets représentent 83% du budget du programme apicole.



## II. Répartition des dépenses par volets du règlement UE

### Evolution 2011 / 2013



sous-réalisation des projets agréés - taux de réalisation de 75%

Difficultés à réaliser les achats prévus

### III. Les cofinanceurs

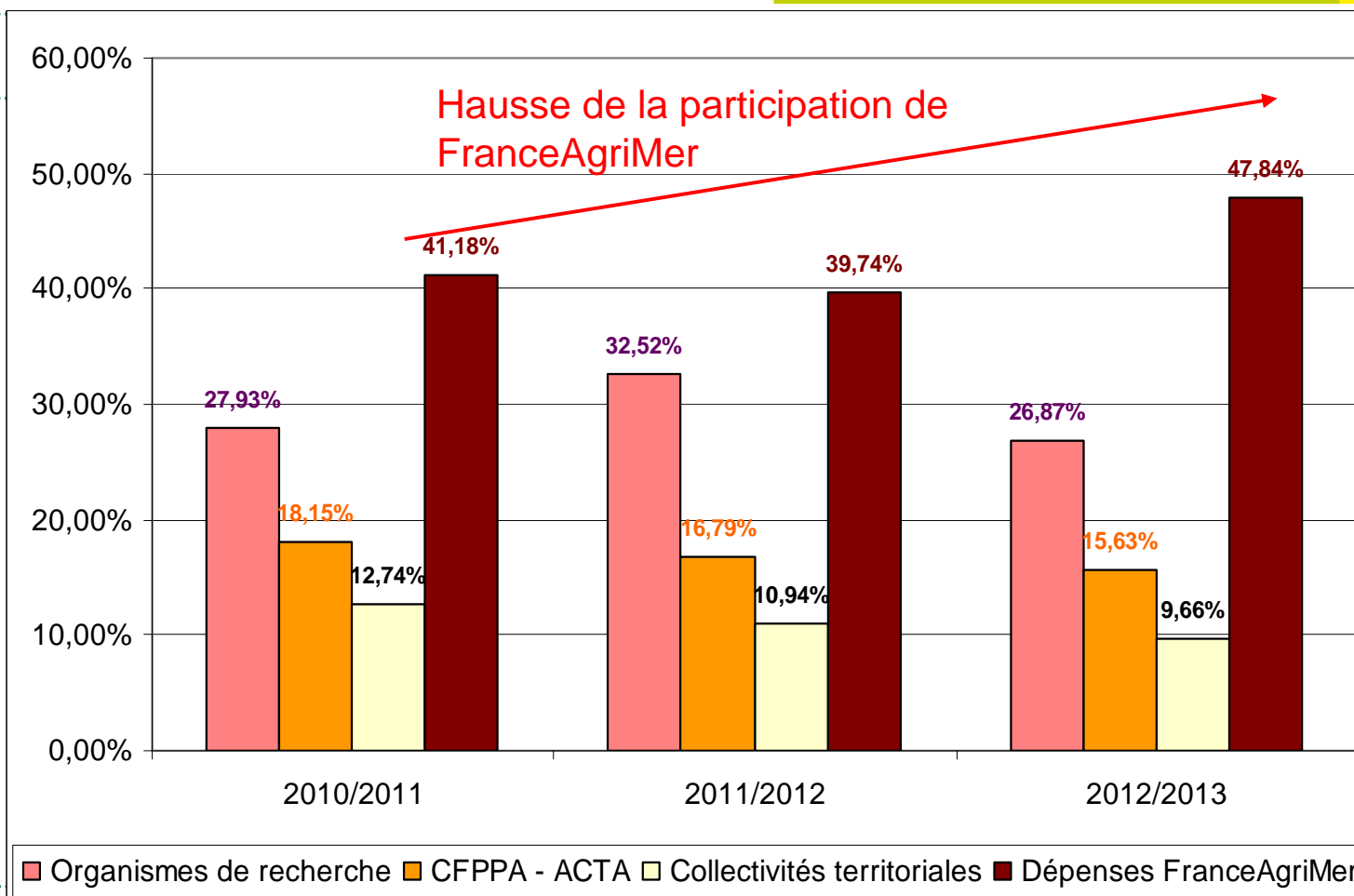
(apporteurs de la part nationale, permettant d'appeler la part FEAGA)

Année 3 : 2012/2013 :

Financeurs	Dépenses retenues	Part dans les dépenses retenues	Volets d'intervention
Organismes de recherche	1 471 110,80 €	26,87%	Recherche
CFPPA - ACTA	855 481,46 €	15,63%	Formation, assistance technique, offre génétique
Collectivités territoriales	528 724,94 €	9,66%	Assistance technique, varroa, analyses
Dépenses FranceAgriMer	2 618 496,93 €	47,84%	Assistance technique, transhumance, repeuplement, analyses
<b>Total</b>	<b>5 474 214,13 €</b>	<b>100,00%</b>	

→ FranceAgriMer est le cofinanceur le plus important

### III. Evolution de la part des cofinanceurs sur 3 ans



## IV. Les dépenses de FranceAgriMer

Année 3 : 2012/2013 :

Actions	Montant d'aide prévisionnel	Aide versée	Part FEAGA (50%) = part FranceAgriMer	Nombre de dossiers payés	Taux de réalisation de l'aide (retenu/prévision)	Part des différents volets dans le dépenses retenues
Recherche	92 524 €	49 018 €	24 509 €	1	<sup>2</sup> 53%	2%
Analyses	256 022 €	175 837 €	87 918 €	4	69%	7%
Transhumance	626 000 €	438 423 €	219 211 €	<sup>1</sup> 155	71%	17%
Maintien et Développement	1 320 000 €	1 180 006 €	590 003 €	509	89%	45%
Ruchers école	19 000 €	16 846 €	8 423 €	17	89%	1%
Assistance technique	807 146 €	758 767 €	379 384 €	7	<sup>3</sup> 94%	29%
<b>TOTAL</b>	<b>3 120 692 €</b>	<b>2 618 897 €</b>	<b>1 309 448 €</b>	<b>693</b>	<b>84%</b>	<b>100%</b>

Forte implication de FranceAgriMer sur la filière apicole

### III- Les dépenses de FranceAgriMer

Année 3 : 2012/2013 :

1- 664 apiculteurs concernés par les aides directes !!

2- Les sous-réalisations :

Aide à la transhumance avec un taux de réalisation moyen, inférieur aux années précédentes :

- Surestimation des projets par les apiculteurs (il vaut mieux prévoir...),
- Problème de trésorerie, saison apicole difficile.

Prestation pour l'évaluation scientifique des programme de recherche moins coûteuse que prévue.

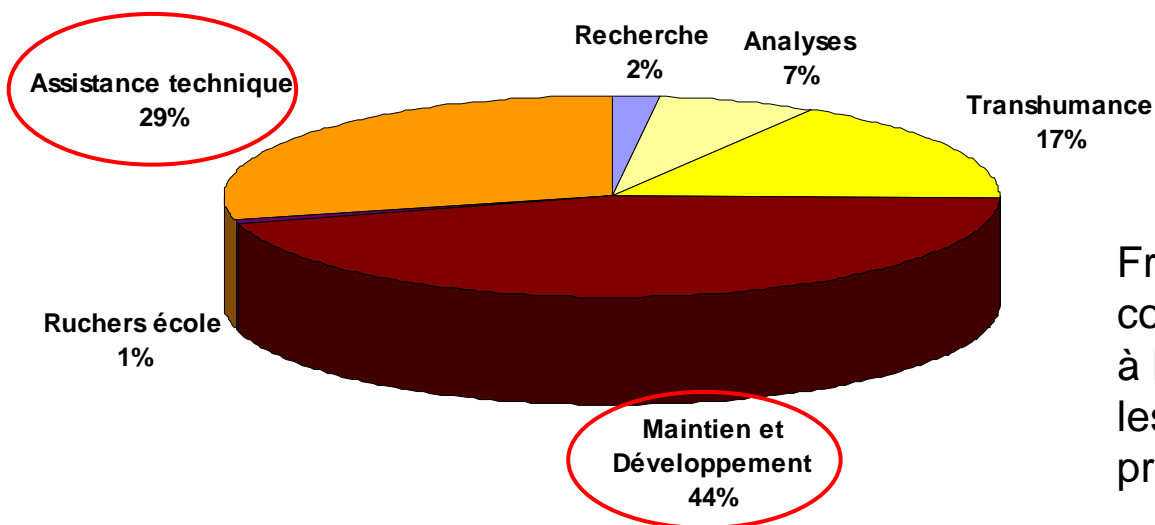
Aide aux analyses également en large sous-réalisation.

3- Appui technique : bonne réalisation, soutien adapté.

## IV. Les dépenses de FranceAgriMer

Année 3 : 2012/2013 :

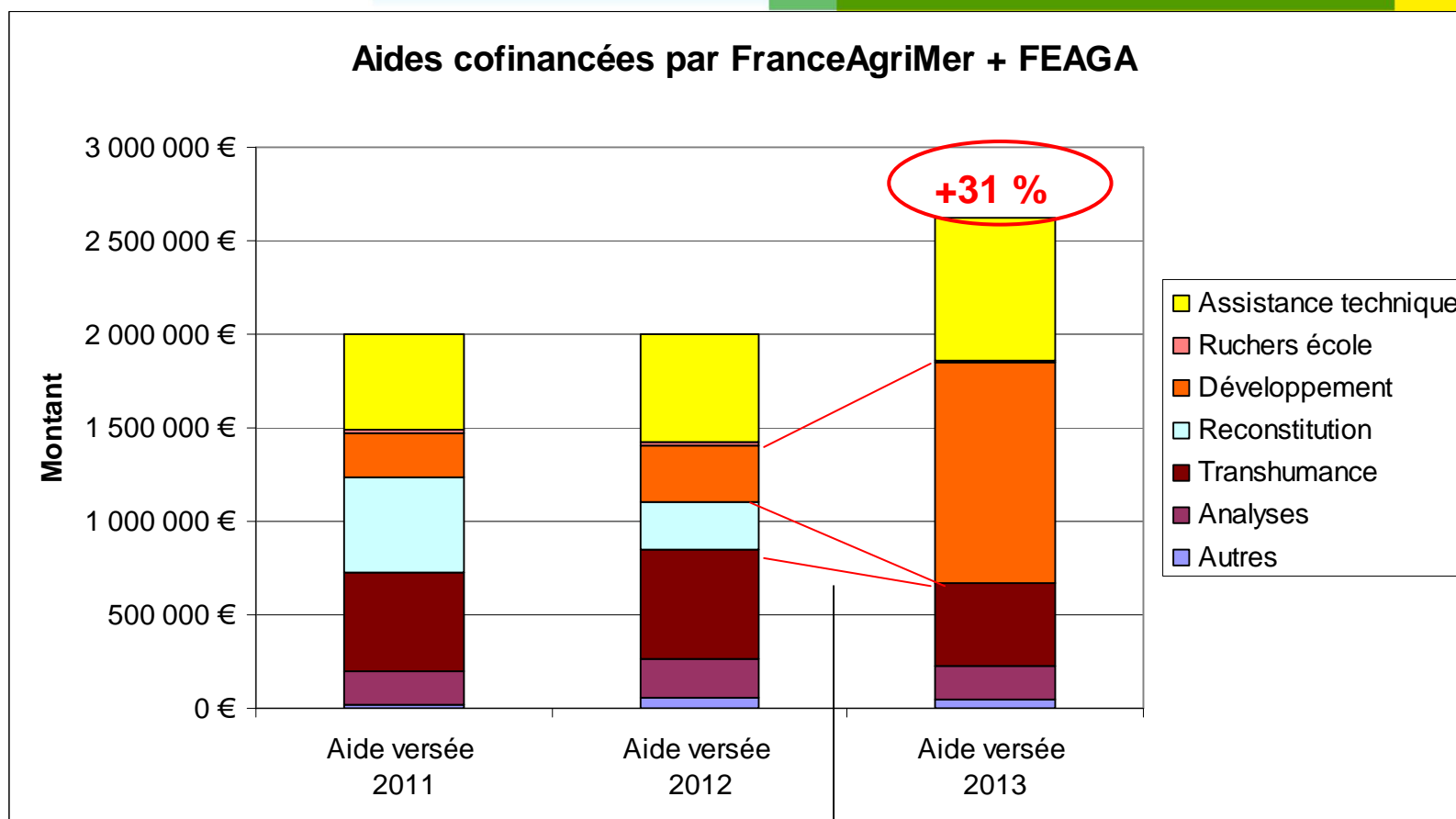
Dispositifs cofinancés par FranceAgriMer :  
Part des différents volets dans le dépenses retenues



FranceAgriMer seul cofinanceur des aides à l'investissement pour les apiculteurs, dans le programme apicole

→ 2 volets représentent 74% des aides versées par FranceAgriMer

## IV. Les dépenses de FranceAgriMer Evolution 2011/2013



Arrêt de l'aide à la reconstitution du cheptel :

sécurisation + élargissement aide au développement

## V. Bilan des aides directes aux apiculteurs

### Aide au cheptel : reconstitution, maintien et développement

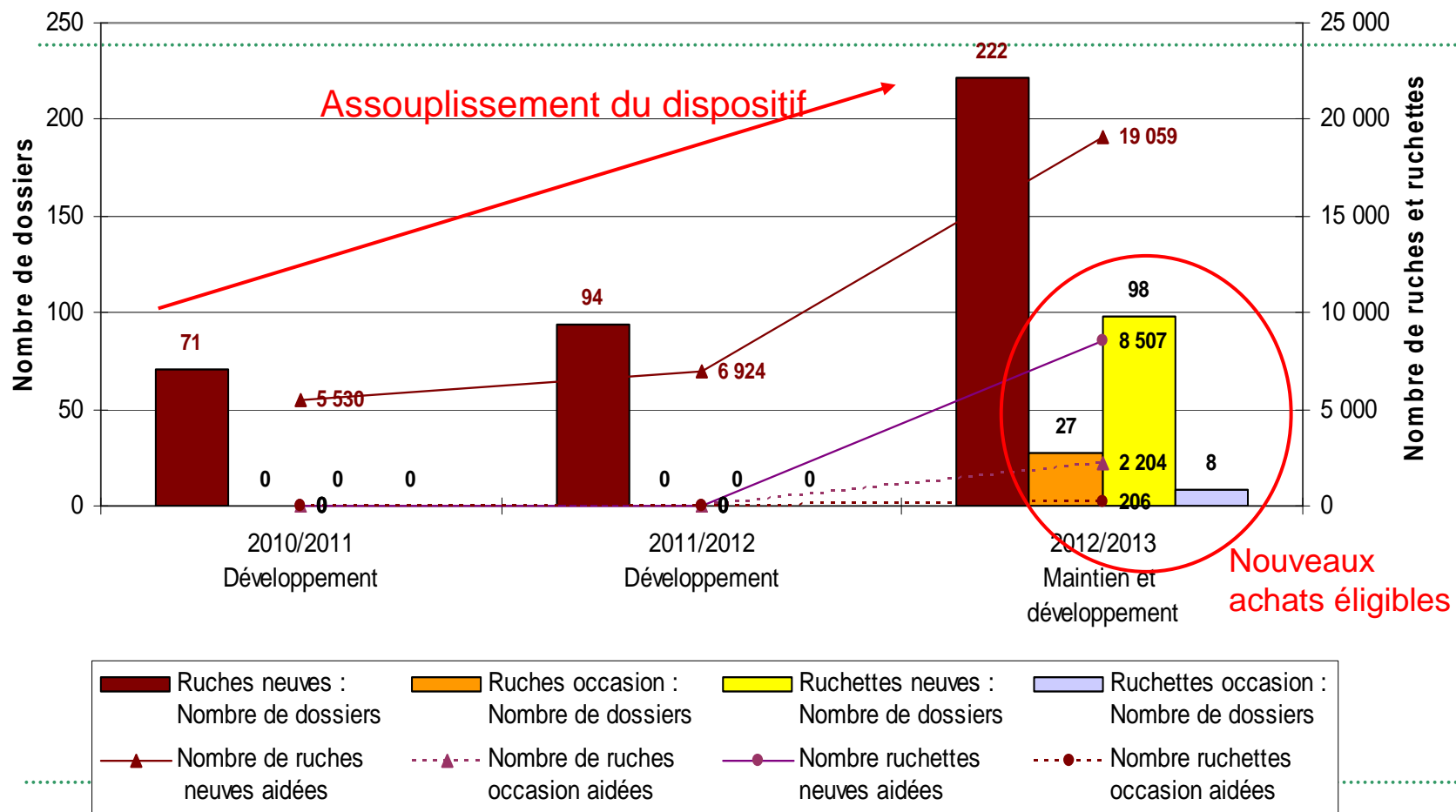
Synthèse	2010-2011		2011-2012		2012-2013
	Développement	Reconstitution	Développement	Reconstitution	Maintien et développement
Nombre de dossiers payés	71	176	94	120	508
Montant total payé	242 456 €	503 440 €	298 022 €	250 648 €	1 178 961 €
Taux de réalisation s/montant	90%	95%	89%	86%	89,72%
Moyenne d'aide par dossier	3 415 €	2 860 €	3 170 €	2 089 €	2 321 €
Médiane	2 800 €	1 800 €	2 800 €	1 543 €	1 800 €
Nombre moyen de ruches par demandeur	147,14	220,26	157,59	169,37	

- 2012/2013 : Aide touche environ 21% des apiculteurs de plus de 70 ruches,
- Nombre d'apiculteurs touchés en hausse de 106% / 2011!!
- Surtout des professionnels,
- Montant versé en hausse de 58% / 2011.
- Des moyennes d'aide raisonnables,



## V. Bilan des aides directes aux apiculteurs

### Evolution des ruches et ruchettes aidées



## V. Bilan des aides directes aux apiculteurs

---

### Aide aux ruches et ruchettes - 2012/2013 :

- 49% des dossiers comportaient l'achat de ruches,
- 21 263 ruches aidées,
- 21% des dossiers comportaient l'achat de ruchettes,
- 8 703 ruchettes aidées,
- Matériel d'occasion représente 8% des achats aidés. Peu + problèmes sanitaires (peu d'achat de ruches vides).

## V. Bilan des aides directes aux apiculteurs

### Prix ruches neuves :

	2010/2011 Développement	2011/2012 Développement	2012/2013 Maintien et développement
<b>Coût moyen d'une ruche neuve</b>	48,38 €	48,21 €	49,25 €
<b>Forfait d'aide</b>	20 €	20 €	20 €
<b>Taux aide moyen</b>	<b>41,34%</b>	<b>41,49%</b>	<b>40,61%</b>

→ coût d'une ruche : peu d'évolution sur 3 ans,

→ Taux d'aide peu variable et très significatif.

## V. Bilan des aides directes aux apiculteurs

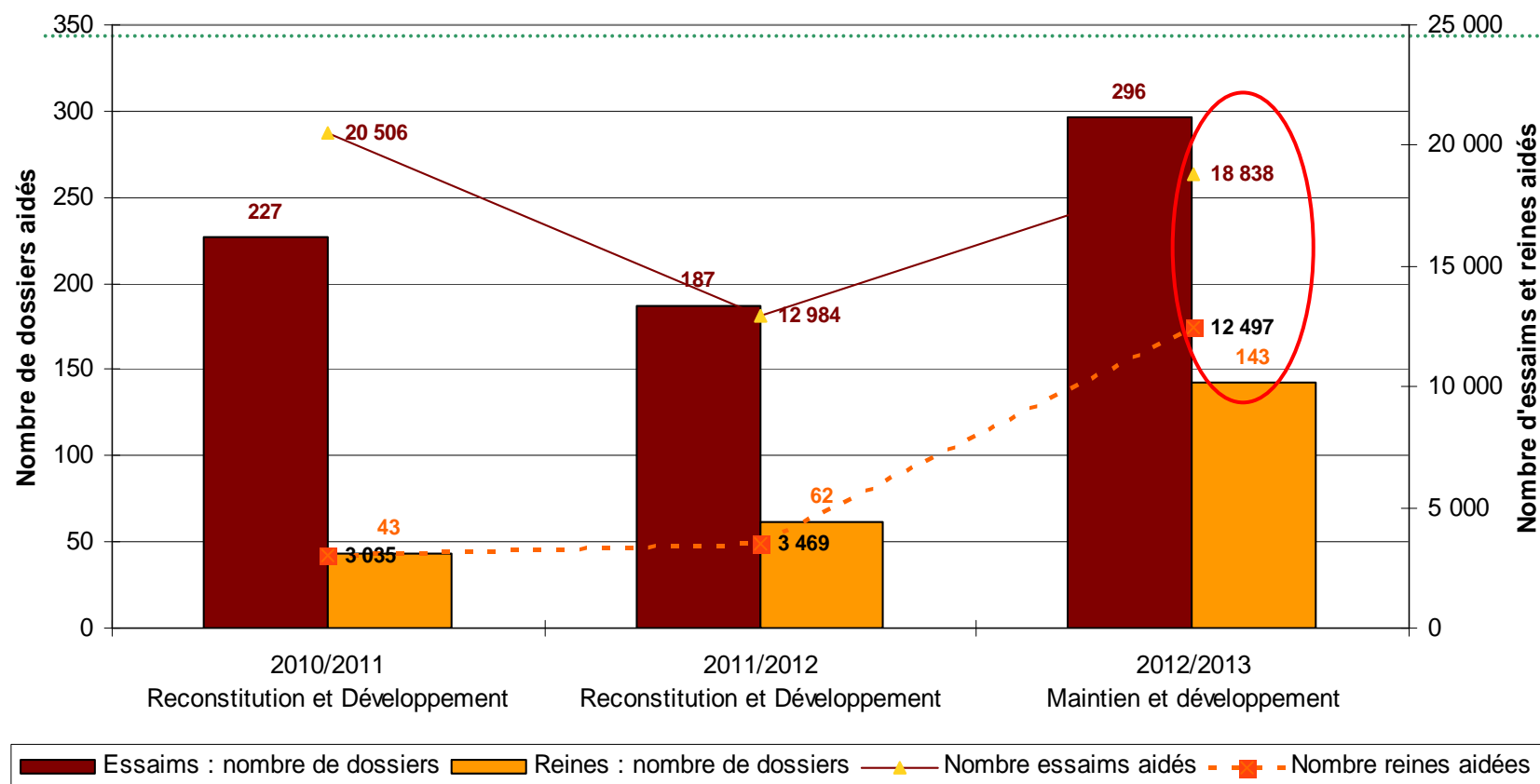
### Les autres achats de matériel :

Aide maintien et développement 2012/2013 :	Ruche occasion	Ruchette neuve	Ruchette occasion
Coût moyen	37,19 €	28,18 €	21,95 €
Forfait d'aide	15 €	13 €	10 €
<b>Taux aide moyen</b>	<b>40,33%</b>	<b>46,13%</b>	<b>45,56%</b>

→ Taux d'aide un peu plus élevé sur les ruchettes que sur les ruches

## V. Bilan des aides directes aux apiculteurs

### Evolution aide aux essais et reines



→ Les apiculteurs achètent plus d'essaims que de reines

## V. Bilan des aides directes aux apiculteurs

### Achats de reines et d'essaims -2012-2013 :

- 58% des dossiers comportaient l'achat d'essaims,
- 28% des dossiers comportaient l'achat de reines,
- 31 335 reines et essaims aidés, soit une hausse de 33% par rapport au programme 2010/2011,

Mais : le nombre d'essaims achetés a baissé de 9% tandis que le nombre de reines achetées a été multiplié par 4.

Manque d'essaims disponibles sur le marché?

Hausse de l'autorenouvellement avec introduction de reine achetée?

## V. Bilan des aides directes aux apiculteurs

### Prix des reines et essaims :

	2010/2011	2011/2012	2012/2013
<b>Coût moyen d'un essaim</b>	72,58 €	85,95 €	88,24 €
<b>Forfait d'aide</b>	30 €	30 €	30 €
<b>Taux aide moyen</b>	<b>41,33%</b>	<b>34,91%</b>	<b>34,00%</b>
<b>Coût moyen d'une reine</b>	18,22 €	18,05 €	19,53 €
<b>Forfait d'aide</b>	8 €	8 €	8 €
<b>Taux aide moyen</b>	<b>43,91%</b>	<b>44,33%</b>	<b>40,96%</b>

→ Prix des essaims en hausse de 21% / 2010-2011,

Taux d'aide en baisse, mais encore très significatif.

→ Prix des reines en très légère hausse,

Taux d'aide très significatif.

## V. Bilan des aides directes aux apiculteurs

### Dispositif d'aide à la transhumance

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>Nombre de dossiers agréés</b>	179	175	187
<b>Montant agréé</b>	644 524,99 €	698 912,88 €	618 766,28 €
<b>Nombre de dossiers payés</b>	159	149	<b>159</b>
<b>Montant total payé</b>	527 155,91 €	593 021,84 €	441 418,57 €
<b>Taux de réalisation</b>	82%	85%	71%
<b>Moyenne d'aide par dossier</b>	3 315,45 €	3 980,01 €	2 776,22 €
<b>Médiane</b>	1 963,45 €	3 092,34 €	1 697,80 €
<b>Nombre moyen de ruches</b>	384	352	<b>351</b>
<b>Médiane</b>	300	265	276

- 2012/2013 : Aide touche environ 7% des apiculteurs de plus de 70 ruches,
- Stabilité du nombre d'apiculteurs touchés,
- Aide destinée surtout aux professionnels,
- Montant versé en baisse de 14% par rapport à 2011 sur le programme apicole.
- Des moyennes d'aide raisonnables, mais en baisse (saison 2013 difficile)



## V. Bilan des aides directes aux apiculteurs

### Dispositif d'aide à la transhumance

Rappel : 9 achats éligibles :

Grue, remorque, chargeur, plateau, débroussaillage, aménagement de site, rampes, palettes, balances.

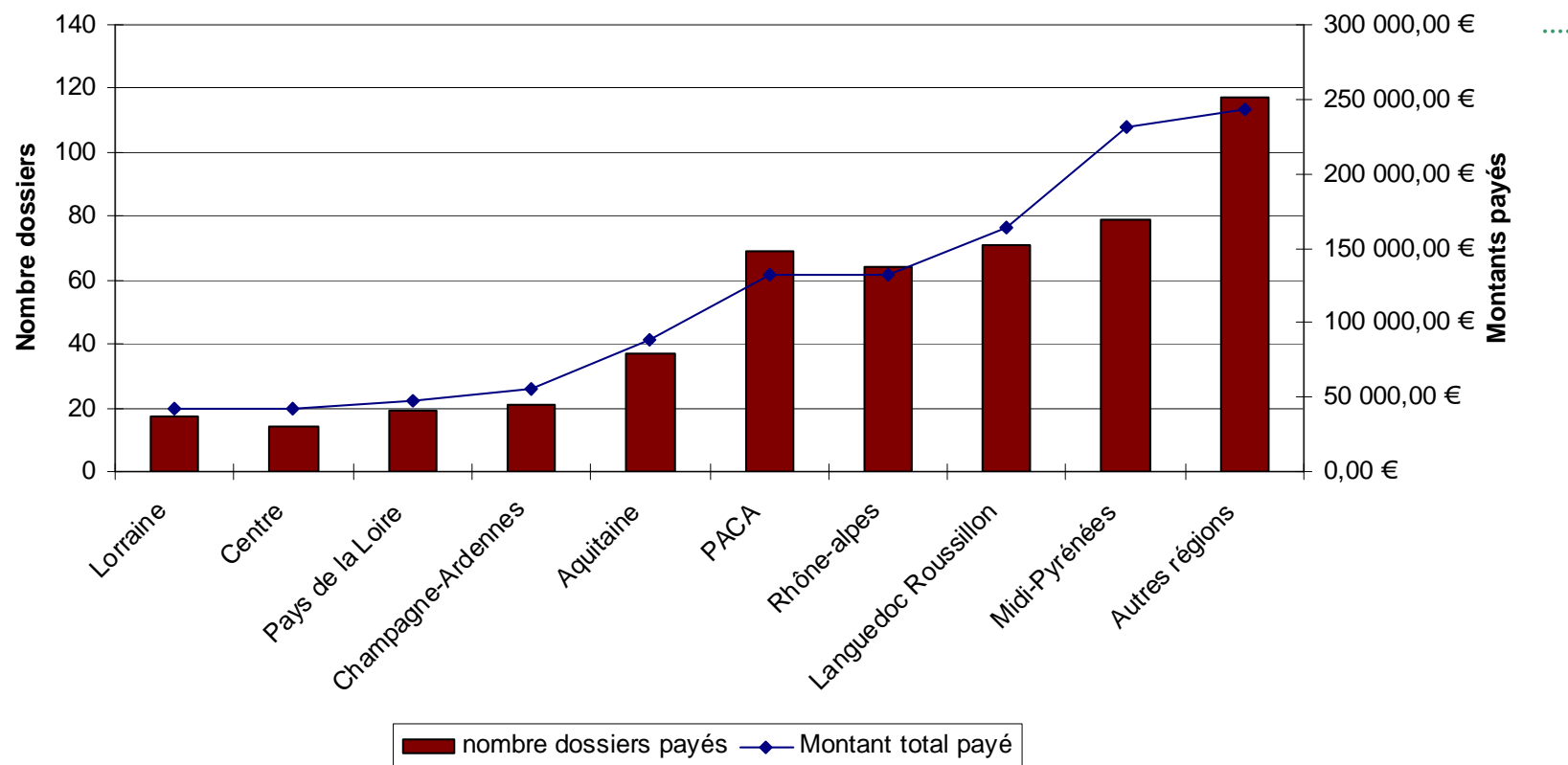
→ Tous les matériels éligibles sont sollicités par les apiculteurs,

→ Sur tous les matériels, les plafonds d'investissement sont supérieurs au coût d'achat moyen – pas un critère très contraignant.

→ Seuls matériels-prestation dont les prix ont augmenté en 3 ans : chargeur, aménagement de site.

## VI. Analyse régionale – focus sur 2012/2013

### Aide au maintien et développement



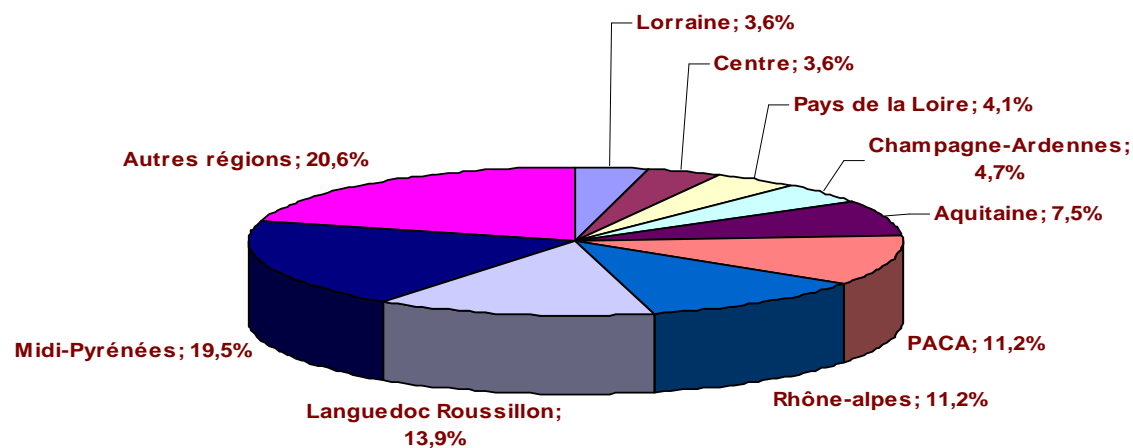
→ 22 régions bénéficient de l'aide au cheptel

→ 9 régions bénéficient de plus de 40 000 € d'aide

## VI. Analyse régionale – focus sur 2012/2013

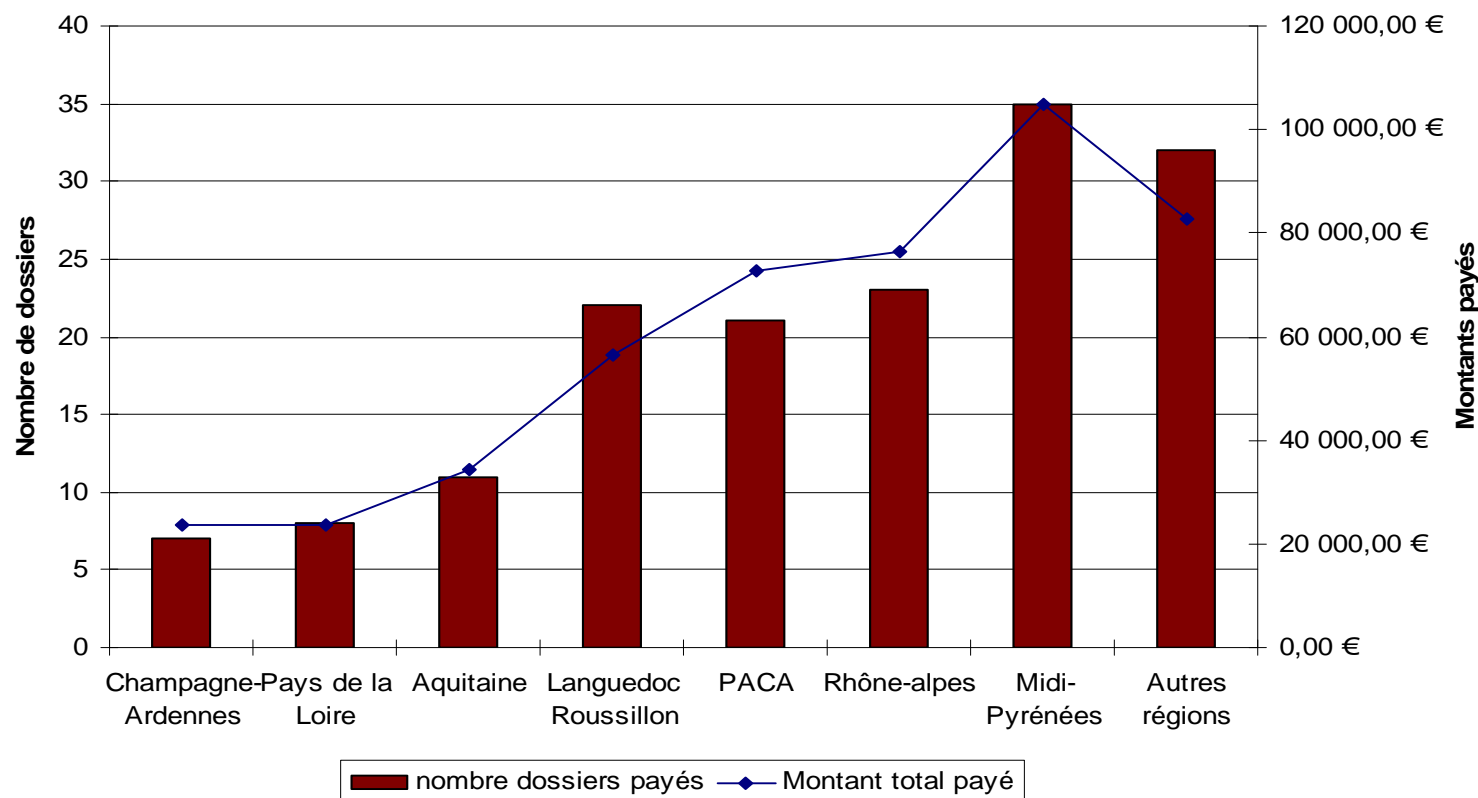
### Aide au maintien et développement

Part des régions dans l'aide au cheptel



→ 4 régions bénéficient de 56% des aides et représente 53% des ruches déclarées en 2012

### Aide à la transhumance



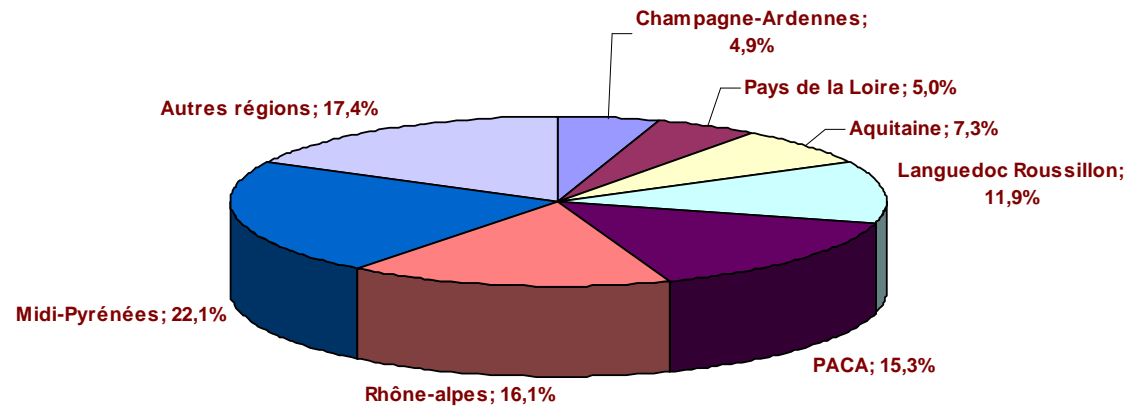
→ 20 régions bénéficient de l'aide à la transhumance,

→ 7 régions bénéficient de plus de 20 000 € d'aide

## VI. Analyse régionale – focus sur 2012/2013

### Aide à la transhumance

Part des régions dans l'aide à la transhumance



→ 4 régions bénéficient de 65% des aides à la transhumance = 4 principales régions apicole

### Conclusions :

- Des aides en hausse sur 3 ans.
- Une participation de FranceAgriMer qui augmente.
- Un nombre d'apiculteurs bénéficiaires qui augmente également en raison de l'élargissement des aides individuelles.
- Des montants- taux d'aide par investissement significatifs.
- Des aides réparties sur tous le territoire français, mais qui suivent l'activité apicole de chaque région.
- Des taux de réalisation par rapport aux prévisions qui traduisent les difficultés de la filière en 2013.

→ Augmentation de l'efficacité du programme apicole

MERCI DE VOTRE ATTENTION

